Les LOGES en JOSAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS

DÉLIBÉRATION N° CM-2024-059
Séance du 7 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Attribution du marché public pour la réfection et l'isolation de la couverture de la mairie sise 2 Grande Rue.

Nombre de conseillers

En exercice	: 18
Présents	: 12
Représentés	: 05
Absents excusés	: 01
Votants	: 17

Date de la convocation : 31 octobre 2024.
Date d'affichage de la convocation : 31 octobre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 octobre 2024 dont le public a été informé par voie d'affichage le 31 octobre 2024 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Audrey COURTOIS – Sarah ANDRÉ –Odile CONROY – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – Kahina ANDRADE – MM Olivier LUCAS – Georges GÉRAULT – Sébastien MÉRIAUX – Gérald TOWNSEND.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :
MME Lyse-Marie CLISSON **ayant donné pouvoir à** M Gérald TOWNSEND.
M Jean-Côme RIVIÈRE **ayant donné pouvoir à** MME Caroline DOUCERAIN.
M Paul-Etienne LEGRAIS **ayant donné pouvoir à** M Sébastien MÉRIAUX.
M Franck GUGLIELMAZZI **ayant donné pouvoir à** MME Audrey COURTOIS.
M Pierre-Yves PARISELLE **ayant donné pouvoir à** MME Odile CONROY.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :
M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
MME Sylvie PERRAUD.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
La liste des délibérations a été affichée en mairie le 8 novembre 2024 et publiée sur le site internet de la mairie le 12 novembre 2024.
Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous.

REÇU EN PREFECTURE
le 08/11/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217803436-20241107-CM_2024_059

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21-1 ;

VU le code des marchés publics et notamment ses articles L 2123-1, R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 ;

VU le projet de la municipalité de procéder à la réfection et à l'isolation de la couverture de la mairie sise 2 Grande Rue ;

VU l'appel d'offre lancé par la commune le 17 juillet 2024 par voie dématérialisée ;

VU la conclusion de la commission communale MAPA (Marché à Procédure Adaptée) réunie en date du 4 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT les offres reçues et les critères d'attribution du règlement de consultation ;

Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première Adjointe au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE le marché pour les travaux de réfection et d'isolation de la couverture de la mairie, avec la société LÉONARDIS COUVERTURE SAS, 189 rue Audemars 78530 BUC, pour un montant total de 193 735, 74 € HT (232 482,88 € TTC) ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution du marché et de la présente délibération ;

DIT que les dépenses sont inscrites à l'exercice 2024

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la règlementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 17
POUR	: 17
CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 8 novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

Sylvie PERRAUD

MAIRIE des LOGES-en-JOSAS (Yvelines)

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE
le 08/11/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217803436-20241107-CM_2024_059